

26 b. Adélaïde ne veut pas faire plus d'innocentes victimes !

Dans 'Arrestations et Procès de Marie-Adélaïde Champion de Cicé'
Plaidoirie Maître Bellart p. 27

A présent que vous connaissez Adélaïde de Cicé, et que vous savez de quoi elle est capable quand il s'agit de faire ce qu'elle croit être le bien, j'ai le droit de vous dire qu'il y a, pour elle, un motif plus vraisemblable, la générosité !

Vous vous rappelez cette réponse touchante : "J'ai fait tant de malheureux, autour de moi, par ma fatale indiscretion, que je ne veux pas avoir un malheur de plus à me reprocher. Je ne veux pas faire comprendre dans cet affreux procès un infortuné, de l'innocence duquel je suis aussi sûre que de la mienne, et qui a été trompé comme moi."

Et le moyen de résister à l'accent de vérité dont elle a accompagné cette réponse ! Le moyen de n'être pas convaincu qu'elle n'en impose pas sur ses motifs, en jetant les yeux sur ces fatales banquettes ?

De qui y est-elle entourée ? Hélas ! ce n'est pas de ses complices, ce mot ne peut pas convenir aux compagnes de sa bienfaisance ; c'est de ses victimes. C'est elle, c'est son imprudence qui a troublé leur repos, et leur a valu leurs angoisses. C'est son imprudence qui a semé autour d'elle, répandu, sur tous ceux dont elle était chérie ou respectée, les outrages, la captivité et les accusations. Elle a prié sa malheureuse couturière de recevoir les lettres de son frère Augustin de Cicé ; la couturière a failli d'être mise en jugement. Brèche, son ancien domestique, a été chargé, par elle, de recevoir les lettres de l'Évêque d'Auxerre : Brèche a été arrêté ! A sa recommandation, l'accusé Duquesne reçoit cet homme qu'elle croyait un émigré : cette pauvre et respectable religieuse est arrachée à ses compagnes. La voici aux pieds de la justice. Enfin, sur sa prière, l'accusée Gouyon conduit cet émigré à Madame Duquesne, Madame de Gouyon et ses deux filles sont, jetées en prison ; Madame de Gouyon et ses deux filles subissent, aussi, dans ce moment, l'humiliation d'un procès criminel. Voilà les coups qui ont percé cette âme profondément sensible ; voilà, au milieu de cette agonie de douleurs, dans laquelle elle se consume depuis 3 mois, ce qui lui a été bien plus cruel que cette agonie même ; voilà les terribles circonstances qui rendent les motifs de sa réticence trop vraisemblables.

La mesure de ses remords, causés non point par les crimes qu'elle a commis, mais par le mal qu'elle a innocemment fait, est à son comble.

Le fardeau lui en semble intolérable. Son âme généreuse, mais oppressée sous ce poids fatal, s'indigne de l'idée seule de créer, encore, des malheurs pour une personne de plus, pour une personne de plus, pour une personne envers qui elle peut être liée par des devoirs ou des sentiments, pour une personne dont la bonne foi lui est démontrée.

"Il y a autour de moi, s'est-elle écriée, assez de malheureux qui le sont par ma faute".